



## TECHNICIEN(NE) EN INFORMATIQUE, CLASSE PRINCIPALE

Service des ressources informatiques

Temps plein régulier (35 h / semaine)

### DESCRIPTION DU POSTE

Publiée le 8 mars 2018

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exercer les fonctions de chef d'une équipe de techniciennes ou techniciens en informatique ou à exercer des fonctions techniques hautement spécialisées exigeant des connaissances et une créativité supérieures à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique.

- La personne salariée de cette classe d'emplois exerce avec les membres de son équipe les attributions caractéristiques de technicienne ou technicien en informatique et effectue les travaux les plus complexes; elle répartit le travail entre les membres de son équipe et en vérifie l'exécution; elle donne, sur demande de son supérieur, son avis sur la qualité des travaux effectués; elle collabore à l'entraînement des membres de son équipe.
- Cette classe comprend également les personnes salariées qui, de façon principale et habituelle, effectuent des travaux techniques hautement spécialisés caractérisés par leur complexité<sup>1</sup> de même que par la créativité<sup>2</sup> et la latitude d'action<sup>3</sup> qu'ils requièrent du titulaire.
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

#### <sup>1</sup> La complexité des travaux

Ceci réfère aux :

- a) travaux exigeant des connaissances particulières et additionnelles à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique;
- b) travaux ayant par rapport à l'ensemble du programme d'activités un caractère unique, essentiel et déterminant à sa réalisation;
- c) travaux qui en raison de leur complexité font des personnes salariées qui les exécutent les collaboratrices les plus immédiates du personnel professionnel ou du personnel d'encadrement.

#### <sup>2</sup> La créativité

Ceci réfère aux :

- a) travaux exigeant la conception de nouvelles méthodes de travail et d'adaptation de procédés techniques;
- b) travaux exigeant un choix parmi plusieurs lignes de conduite possibles.

#### <sup>3</sup> La latitude d'action

Ceci réfère aux :

- a) travaux effectués sous la surveillance du personnel professionnel d'expérience : la personne salariée qui les exécute ne peut être sous les ordres d'une autre technicienne ou d'un autre technicien en informatique, classe principale;
- b) travaux définis compte tenu des priorités et d'objectifs généraux et exécutés avec une grande latitude d'action.

## EXIGENCES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique ou en techniques de l'informatique avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir quatre (4) années d'expérience pertinente.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**Conditions de travail :** Temps plein régulier, 35 heures/semaine  
Horaire de travail : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h  
Salaire selon l'expérience : 25,03 \$ / heure à 32,90 \$ / heure

**Supérieur immédiat :** Coordonnateur du Service des ressources informatiques

**Lieu d'affectation :** Centre administratif  
799, boulevard Forest, Val-d'Or

**Cette offre vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation.**

**DATE LIMITE POUR POSTULER : 16 MARS 2018**

Madame Josée Ferron, coordonnatrice  
Service des ressources humaines  
par courriel à [emploi@csob.qc.ca](mailto:emploi@csob.qc.ca)  
ou par la poste : 799, boulevard Forest, Val-d'Or (Québec) J9P 2L4

**N.B. : Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.**

*La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.*